Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1974)

Heft: 267

Artikel: Le show chilien de M. Furgler : un numéro de prestidigitateur

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026442

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Les méandres de l'information

Les grands quotidiens alémaniques (« National Zeitung ». « Der Bund », « Tages-Anzeiger », « Neue Zürcher Zeitung » et « Berner Tagblatt ») ont informé leurs lecteurs de la fusion des éditions du « Journal de Genève » et de « La Gazette de Lausanne » avant que paraisse le communiqué du samedi 30 mars. Serait-ce parce qu'une information prioritaire avait été donnée, confidentiellement, à certains correspondants d'autres journaux en leur recommandant de garder momentanément le secret? C'est ce qu'affirme, sous les initiales R.B., le « Berner Tagblatt » (30/31.3). Les phrases essentielles de cet article: « Par correction à l'égard des partenaires dans les pourparlers en cours, le conseil d'administration a considéré de son devoir de ne pas donner prématurément des informations allant au-delà du premier communiqué. Comme c'est souvent le cas dans des affaires semblables,

d'autres organes de presse ont été informés de manière complète, mais des rumeurs et des informations partielles exactes ont été mises en circulation par d'autres milieux. »

— La participation continue d'occuper une place privilégiée dans la presse, y compris dans la presse hebdomadaire (« Weltwoche », « Finanz und Wirtschaft », « Schweizer Finanz Zeitung », « Schweizer Handelszeitung », en particulier). Des commentaires venant des milieux patronaux permettent de dégager certains arguments qui seront avancés contre l'initiative syndicale et probablement aussi contre le contreprojet du Conseil fédéral, s'il est retenu par les Chambres. Il y aura la tentative de dénigrer les syndicats, comme représentants des travailleurs, un effort pour démontrer que les travailleurs ne veulent pas de responsabilités accrues, l'affichage du spectre d'une syndicalisation de l'économie. — Dan

— Le « Berner Tagblatt » (30/31.3) publie dans sa partie littéraire une page de Werner Bucher sur deux maisons d'édition romandes (Bertil Galland — un éditeur comme peut en souhaiter un écrivain — et L'Aire, une coopérative qui publie des livres). Dans le premier article, le rappel de l'élimination de Bertil Galland des « Cahiers de la Renaissance vaudoise » aveç des détails que nous ne nous souvenons pas d'avoir lus en Suisse romande

— A propos du congrès du PDC, un article de Frank A. Meyer dans la « National Zeitung » et le « Badener Tagblatt » au sujet du bilan que ce parti diffuse massivement à la moitié de la législature des Chambres fédérales. Le titre dans la « National Zeitung » donne le ton: « Un programme PDC de gauche, mais une pratique de droite? » (Linkes CVP-Programm, rechte Praxis?).

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages-Anzeiger », le compte rendu d'une étude sur les aspirations des travailleurs, agrémenté d'une interview d'Ezio Canonica, président de l'USS.

— Dans le supplément du week-end de la « National Zeitung », à noter en particulier un article sur l'égalité des salaires entre hommes et femmes en Suisse, dans la théorie et la pratique.

Six jours, huit journaux

Puisqu'il existe encore une presse quotidienne socialiste en Suisse alémanique, établissons quelques comparaisons quantitatives!

Dans la semaine du 11 au 16 mars, nous avons compté le nombre de pages de « TW », paraissant à Berne, et du « Thurgauer AZ », paraissant à Arbon. Pour chaque jour de la même semaine, nous avons aussi pris en considération un autre journal. Notons que « TW » et « Thurgauer AZ » paraissent cinq fois par semaine, le numéro de vendredi portant également la date du samedi.

« TW » a publié pendant la semaine indiquée un numéro de quatre pages, deux numéros de six pages, un numéro de huit pages et un numéro de douze pages, au total : trente-six pages. » « Thurgauer AZ » a publié quatre numéros de huit pages et un numéro de douze pages, au total quarantequatre pages, plus un supplément « Ostschweizer Ring » publié en commun par quinze journaux de Suisse orientale.

Pendant cette semaine, « Der Bund » (Berne) avait quarante pages le lundi, le « Berner Tagblatt » vingt-huit pages le mardi, la « Neue Zürcher Zeitung » quatre-vingt-huit pages en deux éditions différentes le mercredi, « National Zeitung » (Bâle) quarante-six pages et un supplément « TR 7 » le jeudi, « Blick » (Zurich) vingt pages le vendredi et « Badener Tagblatt » quarante-huit pages le samedi.

Evidemment, le choix est vite fait si l'on a besoin de papier à mettre dans les souliers mouillés pour qu'ils ne se déforment pas!

Le show chilien de M. Furgler: un numéro de prestidigitateur

Pour la « Neue Zürcher Zeitung », cela ne fait aucun doute: la campagne orchestrée autour des réfugiés chiliens dépasse de loin la mise en cause de la politique suisse d'accueil, il s'agit avant tout de trouver une amorce pour condamner globalement notre système social; et le quotidien de souligner notamment la présence active des membres de la Ligue marxiste révolutionnaire dans la plupart des comités Chili. Le « Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais » crie lui aussi au complot international et à l'invasion de révolutionnaires marxistes. Jacques-Simon Egly exige dans le « Journal de Genève » des sanctions contre les animateurs

de l'action « Places gratuites ». Les « agitateurs », pour leur part, demandent toujours que de nouveaux contingents de Chiliens soient accueillis en Suisse sans être assujettis à une demande de visas préalable. Le Conseil fédéral lui, imperturbable, couche sur ses positions, et réaffirme sur commande les grands principes humanitaires de la Suisse, tout en sélectionnant les candidats à l'asile à l'aune de leur anticommunisme.

Un label sacrifié

Que ce soit en définitive sur l'autel de la sécurité intérieure, sur l'autel de la xénophobie, sur l'autel de l'égoïsme érigé en doctrine économique, sur l'autel de la prospérité des entreprises suisses établies au pays de M. Pinochet, l'image de marque de la Suisse-terre d'asile, a été délibérément sacrifiée. Tous les calculs d'apothicaires justifiant la prudence helvétique après le coup d'Etat chilien n'y changeront rien. Il n'y a pas loin de cette démystification-là à la prise de conscience progressive dans notre pays que l'ouverture helvétique au tiers monde, dont on a si souvent chanté les louanges, n'est en réalité, dans l'état actuel, qu'une bonne affaire pour l'économie suisse.

Les masques tombent.

De graves lacunes

Mais si plus rien ne va de soi, si les traditions, ou prétendues telles, n'ont plus cours, si chaque option gouvernementale répond à des décisions rationnelles, à des choix économiques et politiques fermes qui n'ont rien à voir avec de quelconques impulsions généreuses ou désintéressées, le citoyen a droit à des explications claires et motivées de cas en cas. Cela n'a pas été fait, et loin de là, dans l'affaire chilienne. Nous avons déjà souligné (DP 262) les lacunes du communiqué du Conseil fédéral (fin février) instituant le régime des visas pour les Chiliens désirant s'installer en Suisse. Aujour-

d'hui, M. Furgler récidive, et qui plus est, devant les Chambres fédérales.

Applaudi sur tous les bancs pour sa brillante démonstration, c'est-à-dire développant une argumentation assez lâche pour ne pas heurter par exemple l'extrême-droite xénophobe dont les vues en la matière sont claires et attendues, le ministre de la Justice s'est fait fort de justifier la politique suivie après le renversement du régime du président Allende. L'apparente précision de ses propos n'a pu convaincre que des députés qui ne demandaient qu'à être débarrassés de ce problème; mais des questions subsistent, devant lesquelles M. Furgler s'est dérobé. Assez importantes pour jeter le doute sur l'intervention tout entière du conseiller fédéral.

- M. Furgler a dit par exemple, que l'on ne taxerait pas les réfugiés selon leurs opinions politiques. Il n'a pas dit qu'au début de la semaine passée, on avait refusé l'entrée de Suisse de nonante Thibétains, revenant ainsi sur des accords précédemment conclus, pour ne pas donner prétexte à de nouvelles revendications concernant des Chiliens. Et, dans cette perspective, que dire de l'accueil d'un groupe de réfugiés des pays de l'Est ces jours-ci? - M. Furgler a soutenu que le Conseil fédéral travaillait, dans cette affaire, en étroite collaboration avec les organisations de secours aux réfugiés. Mais il s'est bien gardé de préciser pourquoi l'organisme central de l'aide aux réfugiés (reconnu par la Confédération) s'était vu opposer une fin de non-recevoir officielle lorsqu'il s'avisa, peu après Nouvel-An, de demander que soit admis en Suisse un nouveau contingent de 300 réfugiés.
- M. Furgler a rappelé que, selon le rapport Ludwig, qui fonde la doctrine helvétique en matière d'asile politique, la Confédération avait le dernier mot en matière d'accueil ou de refoulement de réfugiés politiques. Mais le conseiller fédéral a omis de souligner que, si le rapport Ludwig explicite si clairement cette compétence centrale, c'est pour bien préciser que la Confédération a ainsi le droit d'imposer aux cantons d'accueillir tel ou tel réfugié accepté par Berne...

- M. Furgler s'est plu à remarquer que le Conseil fédéral avait lui-même pris l'initiative de l'action Chili. Mais il oubliait ainsi que dix jours après le putsch sanglant de Santiago, le Conseil fédéral était acculé à se manifester devant une initiative prise par l'abbé Koch, pour ne citer que lui.
- M. Furgler a stigmatisé l'action « Places gratuites » qui aurait perturbé des centaines de Suisses dans leur bonne volonté séculaire. Mais il n'a pas dit pourquoi le Conseil fédéral se refuse à tirer parti du travail effectué par les collaborateurs de l'abbé Koch, en prenant à son compte, par exemple, les offres de places gratuites recensées.
- M. Furgler a exposé de quelle façon le Conseil fédéral comptait tout mettre en œuvre pour permettre à des Chiliens menacés de trouver asile dans d'autres pays latino-américains. Mais il a passé sous silence le fait que déjà certains d'entre eux se trouvent dans des camps de concentration en Argentine et au Venezuela pour avoir, en désespoir de cause, cherché refuge dans ces pays-là. Il a également passé sous silence le fait que le Brésil n'offrirait pas plus de garantie de sécurité pour ces Chiliens, puisque l'on sait que des spécialistes brésiliens de la police secrète ont participé au Chili à l'épuration, en compagnie des sbires de Pinochet.
- M. Furgler, enfin, ne s'est pas privé de peindre le diable sur la muraille, en soutenant que si ses services ne gardaient pas la haute main sur l'accueil des Chiliens en Suisse, et ce par le biais de l'instauration du visa obligatoire, nous risquions d'héberger des terroristes ayant participé à l'enlèvement de notre ambassadeur Bucher à Rio de Janeiro. Mais il n'a pas soufflé mot du fait que M. Bucher avait été rendu sain et sauf à l'affection des siens après la libération de prisonniers politiques par le régime brésilien.

Ce n'est pas au nom d'une doctrine aussi floue que M. Furgler peut se permettre de condamner les membres de l'action « Places gratuites », soutenue par de larges milieux, et qui ont, eux, le mérite de la cohérence, parmi d'autres qualités qui, semble-t-il, n'ont plus cours à Berne.